

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14.03.2022 L'an deux mille vingt-deux  
Le vingt-et-un mars à 19 heures  
Date d'affichage 14.03.2022 Le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame  
Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers Etaient présents :  
En exercice : 7 MM. Hervé DUVAL, Camille JAMES, Antoine CASTILLON,  
Présents : 5 Emilie RODEIRON. JAMES Henri (arrivé à 20 h15)  
Votants : 6 Absente excusée : Mme. Sylvie-Jane COURAPIED.  
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :  
1- Recrutement agent occasionnel et création poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des votants, pour l'ajout à l'ordre du jour de ce point.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 NOVEMBRE 2021**

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte-rendu du 12 novembre 2021.

**N° 001/2022 - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – AFFECTATION RESULTAT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Emilie RODEIRON, pour statuer sur le compte administratif et le compte de gestion :

- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2021** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance pour le vote, et constate :

- un excédent de fonctionnement de	+ 20 523,84
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 151 160,76
<b>Résultat cumulé au 31.12.2021</b>	<b>+ 171 684,60</b>
- un excédent d'investissement de	+ 3 262,94
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	- 3 782,46
<b>Résultat cumulé au 31.12.2021</b>	<b>+ 7 045,40</b>
Etat des restes à réaliser – Dépenses	- 4 600,00
<b>Résultat après état des restes à réaliser</b>	<b>+ 2 445,40</b>

- Décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068) /  
- à l'excédent reporté (report à nouveau créateur-cpte 002) 171 684,60

### **N° 002/2022 - BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2022 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 226 919,60 €

Recettes : 226 919,60 €

Section d'investissement :

Dépenses : 32 100,00 €

Recettes : 32 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, d'adopter le budget primitif 2022.

### **N° 003/2022 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022**

Vu le budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de reconduire les taux d'imposition communaux 2021 pour 2022 :

- Taxe Foncière bâtie 42,25 %
- Taxe Foncière non bâtie 32,61 %

**Monsieur JAMES Henri est arrivé à la séance à 20 h 15.**

### **N° 004/2022 - SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS 2022**

Dans le cadre du budget primitif 2022, Madame le Maire donne lecture des subventions étudiées en commission finances qui sont susceptibles d'être allouées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2022 qui est arrêté comme suit :

Judo club St Rémy	30,00 €
Anim école Clécy	190,00 €
Freddie la vie au Niger	20,00 €
OMAC Cinéma	100,00 €
Secours catholique	60,00 €
Centre de loisirs Pont d'Ouilly	80,00 €
Office du tourisme Thury-Harcourt	1500,00 €
Cie l'Art est Cabré	190,00 €
Ligue contre le cancer	30,00 €
<b>Total</b>	<b>2 200,00 €</b>

## **N° 005/2022 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – PARTICIPATION FINANCIERE 2022**

Madame le Maire informe que le budget primitif 2022 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 4 février 2022 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 002 en date du 4 février 2022.

Pour la Commune de LA POMMERAYE, la participation financière s'élève à 3 886 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2022 pour un montant de 3 886 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2022 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Madame le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

## **N° 006/2022 - RENOUELEMENT CONVENTION FOURRIERE POUR ANIMAUX**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 15 octobre 2018, la commune de La Pommeraye a adhéré pour une durée de 3 ans (2019-2020-2021) à la convention pour la prestation « fourrière pour animaux » proposée par la Communauté urbaine Caen La Mer.

Cette convention arrivant à son terme, la Communauté urbaine Caen La Mer propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans (2022-2023-2024).

Le tarif annuel est de 0,84 € par habitant.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour le renouvellement de l'adhésion à cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- renouveler cette convention annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans.
- autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la communauté urbaine Caen la Mer.

## **N° 007/2022 - CONTRAT D'ENTRETIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Madame le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le renouvellement du contrat d'entretien communal. Les travaux d'entretien concernent le cimetière et les divers travaux d'entretien nécessaires sur tout le territoire de la commune. Il est signalé que pour certains travaux, ils seront effectués par un agent d'entretien qui sera embauché par la commune.

La prestation proposée par l'entreprise est la suivante :

- Contrat d'entretien pour 2022 (de mars à novembre) : 2 610,30 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise « Les Jardins de Luc » dont la prestation s'élève à 2 610,30 € TTC pour l'année 2022. Le paiement de la prestation sera réalisé en fin de chaque mois selon le travail effectué.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise « Les Jardins de Luc ».

#### **N° 008/2022 - RECRUTEMENT D'AGENT OCCASIONNEL**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de recruter du personnel occasionnel lors des absences du personnel communal pour des raisons de maladie ou autres besoins ponctuels,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Autoriser Madame le Maire à effectuer le nécessaire pour recruter du personnel occasionnel et à signer le contrat d'engagement.

#### **N° 009/2022 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique pour les besoins d'entretien sur le territoire de la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- ↳ La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Le tableau des effectifs est le suivant :

<b>Libellé du poste</b>	<b>Taux horaires</b>	<b>Date d'effet</b>
○ 1 adjoint technique	4/35 <sup>ème</sup>	A compter du 1 <sup>er</sup> août 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants décide de :

- Accepter la création du poste d'adjoint technique.
- Adopter le tableau des effectifs ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

## **TRAVAUX EGLISE**

Madame le Maire donne lecture des devis concernant les travaux de réalisation du drainage autour de l'église avec création d'un puisard, la reprise du chéneau et de la charpente de l'église, le rencaissement et le nivellement du chemin intérieur avec modification du portail à l'arrière du cimetière.

Entreprise de couverture LERICHE : 3 853,36 € HT soit 4 624,03 € TTC

Entreprise CANDELON (drainage) : 6 730,00 € HT soit 8 076,00 € TTC

Entreprise CANDELON (Modification ouverture portail) : 3 730,00 € HT soit 4 476,00 € TTC

Madame le Maire informe qu'une subvention au titre du patrimoine peut être demandée pour les travaux du chéneau et de drainage.

## **DEVIS FRESQUE**

Madame le Maire informe que le devis concernant la réalisation de la fresque dans le préau avec l'aide d'un graphiste et la participation des habitants de la commune a été établi pour un montant de 925 €. Le Conseil Municipal donne son accord. Cette fresque sera réalisée pendant les vacances de Pâques.

## **DEVIS NUMEROTATION DES RUES**

Madame le Maire informe que l'entreprise SIGNATURE a établi un devis pour la fourniture et la pose des plaques de rue et des numéros de rue. Le devis est estimé à 3 435,53 € HT soit 4 122,64 € TTC. Il est convenu de la couleur des plaques : fond bleu (RAL 5002) et écriture blanche. Le Conseil municipal donne son accord pour ce devis.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Elections présidentielle - Permanences bureau de vote** : Il est procédé à l'établissement des permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.
- **Formation premiers secours** : La compagnie d'assurance GROUPAMA propose une formation gratuite d'une durée de 2 heures sur les premiers secours. Cette formation est ouverte aux élus, au personnel et aux administrés avec un effectif maximum de 15 personnes.
- **Gendarmerie de Thury-Harcourt-Le-Hom** : La gendarmerie propose aux élus une formation intitulée « les élus contre les incivilités » et une visite de Centre Opérationnel de la Gendarmerie à la caserne « Le Flem » à Caen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Antoine CASTILLON

Camille JAMES

Hervé DUVAL

Henri JAMES